



Défaut de permis et défaut d'assurance

Par **manouille**, le **21/05/2012** à **23:39**

Bonjour,

Je me suis fait arrêter il y a un mois pour défaut de permis et défaut d'assurance. J'ai été conduit au poste suite à cette arrestation mais je n'y suis resté que 5 min avant d'être relâché, les policiers me disant que je serai reconvoqué la même semaine pour être interrogé.

Or la semaine est passée et il ne m'ont appelé qu'hier, plus d'un mois après cette arrestation et ce n'est pas le même commissariat qui m'a appelé.

Ma question est : Est-ce légal et si oui, vu que l'infraction c'est passée il y a un bout de temps maintenant, que me conseillez vous de dire ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **22/05/2012** à **09:18**

Bonjour,

Les agents verbalisateurs ont établi un dossier relatif à vos 2 délits routier. Ils ont transmis ce dossier au Procureur et celui-ci a diligenté une enquête. Votre convocation est une audition dans le cadre de cette enquête. La procédure est donc parfaitement légale.

Quand aux sanctions que vous encourez, elles sont mentionnées sur les dossiers en en-tête de ce forum de droit routier. Je vous engage donc vivement à lire ces dossiers avant votre

audition, cela vous permettra de mieux cibler vos réponses.

Bonne lecture.